

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

DECISION DU MAIRE DE GROISY N°2026-001

Objet : Conclusion d'une convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74) pour l'établissement d'un diagnostic organisationnel des Services Communaux

Le Maire de la Commune de Groisy,

Vu l'article L.2122-22, 4^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-033 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire pour la passation de marchés inférieurs au seuil de transmission en Préfecture,

Considérant l'évolution de la population communale et des missions de la Collectivité, **Considérant** le besoin d'analyse des moyens humains, financiers et organisationnels en place de la Commune par rapport aux enjeux et objectifs qui attendent la Collectivité, amenée à évoluer, tant, en termes de population, que d'aménagements, équipements et infrastructures,

Vu la proposition de diagnostic organisationnel du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CGD74) – Maison de la FPT de la Haute-Savoie, 55, Rue du Val Vert – CS 30 138 Seynod 74600 Annecy, sollicité par la Commune de Groisy, telle que jointe en annexe de la présente décision,

DECIDE

Article 1 : de conclure une convention avec le CDG74 pour une mission de diagnostic organisationnel au sein des Services Communaux de la Commune de Groisy, selon la convention de diagnostic organisationnel telle que jointe en annexe de la présente décision, et pour un montant de 7 200 € TTC,

Article 2 : de dire que les crédits sont inscrits au budget principal, compte 611,

Article 3 : le Maire et le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise :
- au Représentant de l'Etat.

Fait à Groisy, 22 janvier 2026,
Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 22/01/2026
Publié le : 22/01/2026

Le Maire,
Henri CHAUMONTET



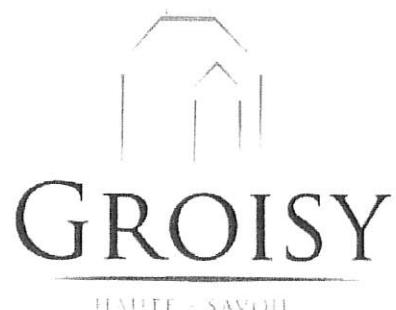
Commune de Groisy - Commande publique



Pôle Emploi et Animation Territoriale
Service Conseil en organisation et Assistance au recrutement

PROPOSITION FINANCIERE

Diagnostic organisationnel



Fait à Annecy, le 14 janvier 2026

Proposition d'intervention

Diagnostic organisationnel

Table des matières

Compréhension de votre contexte	2
Compréhension de vos objectifs	2
Notre méthode – Planning d'intervention	3
Les acteurs de la démarche	5
Présentation de l'équipe CDG.....	5
Chiffrage	6

Compréhension de votre contexte

La commune de Groisy, située au centre du pays de Fillières, compte 4 000 habitants et 24 élus.

Pour administrer ses services, la mairie de Groisy s'appuie sur 49 agents répartis sur les services administratifs, urbanisme, technique, et à la population.

A l'approche de la fin de mandat, l'exécutif et la direction générale souhaitent réaliser un état des lieux et une analyse du fonctionnement des services afin d'évaluer l'adéquation de l'organisation avec les besoins de la commune, dans la mesure où cette dernière fait face à un certain nombre de contraintes impactant les services.

En effet, un plan de charge important de l'administration municipale génère des interrogations quant à la manière de l'intégrer dans une organisation respectant les contraintes, notamment financières de la commune, tout en restant fidèle aux valeurs de développement du bien être au travail des collaborateurs.

Compréhension de vos objectifs

Dans ce contexte, la collectivité a pour objectif de disposer d'un diagnostic organisationnel complet pour :

- Analyser la structuration et l'organisation des services actuels
- Proposer des pistes de consolidation de l'existant et de solutions aux problématiques repérées
- Identifier les besoins afin de proposer une organisation adaptée et le cas échéant des recrutements ajustés aux besoins et aux possibilités financières de la commune, soucieuse de s'inscrire dans une gestion saine et prudentielle de ses moyens.
- Proposer des scénarii organisationnels permettant à la collectivité de faire face aux enjeux auxquels elle est confrontée.

Afin de répondre à ces objectifs, le recueil de données (entretiens semi-directifs) concernera :

- Les élus :
 - Le Maire
 - Le premier adjoint
- Neuf agents :
 - La Directrice Générale des Services,
 - Le Responsable des Services Techniques,
 - La Secrétaire des Services Techniques, en charge de la Commande Publique et de la comptabilité de l'investissement,
 - La Responsable Ressources Humaines, en charge de la comptabilité du fonctionnement,
 - La Responsable du Service Vie Scolaire,
 - Les 2 agents du Service Urbanisme – Foncier,
 - La Responsable du Service à la population,
 - La Responsable du Service Vie Locale – Communication – Culture.

Notre méthode – Planning d'intervention



Un entretien a été réalisé afin de saisir le besoin de diagnostic sollicité par la collectivité. Nous avons approfondi celui-ci par des échanges complémentaires avec la directrice générale des services et ainsi précisé le périmètre de l'intervention.

Ce temps a permis de :

- Comprendre vos enjeux
- Recueillir les objectifs

Cette étape permet de collecter des informations sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité, auprès du personnel et des élus. Plusieurs thématiques sont traitées telles que : les conditions de travail, l'organisation du travail, la gestion du temps, la formation, la communication et la stratégie. D'un point de vue opérationnel, le recueil d'informations prend la forme :

- D'une visites des locaux afin de permettre aux conseillers en organisation de connaître les espaces de travail et de mesurer les conditions de travail d'agents identifiés
- De questionnaires adressés aux personnes identifiées pour participer au diagnostic
- D'entretiens semi-directifs, avec les personnes identifiées lors de la réunion de lancement de la mission, traitant des thèmes évoqués ci-dessus
- Des documents, listés lors de la réunion de lancement, transmis par la collectivité

Analyse de la matière recueillie

FEVRIER 2026



Restitution

FEVRIER 2026



Cette étape permet d'obtenir une analyse qualitative du fonctionnement de la collectivité mettant en exergues les dysfonctionnements et bonnes pratiques. Un Etat des lieux de la collectivité est établi, permettant des dégager des solutions d'amélioration. Cette étape a un double objectif :

- Produire « l'Effet-Miroir » : mettre en forme la matière recueillie afin de produire une photographie du fonctionnement de la collectivité à l'instant du diagnostic, comme un reflet dans un miroir.
- Produire « l'Avis d'Expert » : identifier les points de convergence des dysfonctionnements pour aboutir à une mise en perspective permettant la proposition de pistes de solutions d'amélioration sous la forme d'un plan d'action global.

La restitution permet de présenter les résultats de l'étude aux différentes parties :

- Une présentation complète et détaillée à destination du commanditaire, avec le cas échéant de premiers arbitrages
- Une présentation au niveau de détail fixé à l'avance aux élus et cadres
- Une présentation synthétique auprès des agents

La restitution comprend la délivrance des livrables complets, en fonction de la confidentialité souhaitée pour les destinataires.

Les acteurs de la démarche

COMMUNE DE GROISY

- Autorité territoriale : M. le Maire et son premier adjoint
- Mme la DGS
- Les agents concernés par le diagnostic

LE CDG74

- La directrice du pôle
- L'équipe dédiée du service conseil en organisation

Présentation de l'équipe CDG

VOTRE PARTENAIRE PRIVILEGIEE SUR CETTE MISSION :

Théodora MENENDEZ, Conseillère en organisation du CDG74



« J'évolue depuis 25 ans aux services des collectivités, notamment en service des ressources humaines. Je suis animée et engagée sur le sens du travail, le bien-être au travail, la transmission, l'innovation, la réussite collective et les richesses humaines. J'ai rejoint le Centre de Gestion 74 sur le poste de conseiller en organisation, une mission qui fait sens pour moi, la continuité de mon parcours au service des collectivités avec un objectif de fluidifier les relations humaines, les organisations tout en gagnant en efficience collective. »

Chiffrage

Le tarif du CDG en vigueur est de

- 800 € TTC la journée

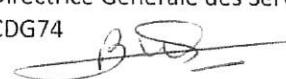
Etapes	Action	Quantité journée	Cout TTC
Entretien exploratoire		OFFERT	OFFERT
Diagnostic organisationnel		8 jours	6 400 €
Visite des locaux	Connaitre les espaces de travail	Offert	
Entretiens semi-directifs	Recueillir individuellement les informations auprès d'agents identifiés sur l'organisation et le fonctionnement générale de la collectivité	2	1 600 €
Effet miroir Avis d'expert et préconisations	Analyser et mettre en forme la matière recueillie, production d'une photographie du fonctionnement de la collectivité.	3	2 400 €
Avis d'expert et préconisations	Identifier les points de convergence des dysfonctionnements pour aboutir à une mise en perspective permettant la proposition de pistes de solutions d'amélioration sous la forme d'un plan d'action global	3	2 400 €
Restitution	Présenter les résultats de l'étude aux différentes parties	1	800 €
Pilotage, administratif et logistique		1 jour	800 €
TOTAL		9 jours	7 200 €

Les frais de déplacement sont inclus.

L'ensemble de ces sujets pourront faire l'objet de réajustements au fur et à mesure avec le commanditaire

Le 14 janvier 2026, à Annecy,

Valérie BOUVIER
Directrice Générale des Services
CDG74



Le 22/01/2026, à Culoz

Signature de l'autorité territoriale précédée de la mention « Bon pour accord »

*Bon pour accord,
Le Jura,
Henri Chauvin*



CDG 74 – Maison de la FPT de la Haute-Savoie – 58 rue du Val Vert – CS 30 138 Seynod 74600 ANNECY
Tél : 04 50 51 98 50 – Fax : 04 50 45 52 34 – Courriel : cdg74@cdg74.fr

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 22/01/2026

SLO

ID : 074-217401371-20260122-DEC2026_001-DE